

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00828

Numéro SIREN : 852 778 612

Nom ou dénomination : H2S & Co

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt 6260

Bilan Synthétique

H2S & Co

Jusqu'au: 31/03/2020

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Brut	Amortissements	Net	
Immobilisations incorporelles				
Fonds commerciaux				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	
ACTIF CIRCULANT	Brut	Amortissements	Net	
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autre que caisse)	500,00		500,00	
Caisse				
TOTAL II	500,00	0,00	500,00	
TOTAL GÉNÉRAL	Brut	Amortissements	Net	
Charges constatées d'avance III				
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	500,00	0,00	500,00	

PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital		500,00
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Provisions réglementées		
	TOTAL I	500,00
DETTES		
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres		
	TOTAL II	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		
Produits constatés d'avance	III	
	TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	500,00

Compte de Résultat Synthétique

H2S & Co

Du: 29/07/2019

Au: 31/03/2020

CHARGES (Hors Taxes)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement		
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunération du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Charges financières		
TOTAL I		0,00
TOTAL DES CHARGES		
Charges exceptionnelles II		
Impôts sur les bénéfices III		
TOTAL DES CHARGES I+II+III		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		
Bénéfice ou perte		
TOTAL GÉNÉRAL		0,00

PRODUITS (Hors Taxes)		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits		
Produits financiers		
TOTAL I		0,00
TOTAL DES PRODUITS		
Produits exceptionnels II		
TOTAL DES PRODUITS I+II		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		
TOTAL GÉNÉRAL		0,00

Compte de Résultat Synthétique

H2S & Co

Du: 29/07/2019
Au: 31/03/2020

H2S & Co

232 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
44500 la Baule

N° SIREN : 852778612

N° SIRET : 852778612 00014

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21/09/2020

Le 21/02/2020, à 10H00, les associés de la société **H2S & Co** se sont réunis à 2 place du Gernal 44740 Batz-sur-Mer, en assemblée générale sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par e-mail, par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Hubert, président de H2S & Co.

Sont présents : Xavier Hubert (255 titres détenus) et Véronique Hubert (245 titres détenus).

Soit au total 2 associés présents, totalisant 500 actions sur les 500 actions composant le capital, soit 500 voix.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Il rappelle l'ordre du jour (soumission des comptes de l'exercice écoulé à l'approbation des associés, transfert du siège social, changement de l'objet social, pouvoirs pour l'accomplissement des formalités) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le bilan et compte de résultat de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président, après avoir rappelé que la société a été sans activité durant tout l'exercice, déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes de l'exercice écoulé

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et se soldant par un solde de 0 euros sont approuvés à la majorité de 500 voix sur 500 / Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – Transfert du siège social de la société

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 232 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 44500 la Baule-Escoublac, France, au 2 place du Garnal 44500 Batz-sur-Mer, France, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 500 voix sur 500 / Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION – Modification corrélative des statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts intitulé « Siège Social » de la manière suivante :

Le premier alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :

« Le siège social de la société est fixé 2 place du Garnal 44740 Batz-sur-Mer, France. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 500 voix sur 500 / Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – Changement de l'objet social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier l'objet social, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 500 voix sur 500 / Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION – Modification corrélative des statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier, dans sa globalité, l'article 3 des statuts intitulé « Objet Social » de la manière suivante :

«La Société a pour objet, en France et dans tous pays sous réserve des autorisations administratives nécessaires et dans les limites de la réglementation en vigueur :

- La souscription, l'acquisition et la gestion de toute valeur mobilière, action, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer ;
- Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines en faveur de toute personne physique ou morale, jouissant ou non de la personnalité juridique ;
- Et plus généralement toute opération pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.»

Cette résolution est adoptée à la majorité de 500 voix sur 500 / Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 500 voix sur 500 / Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.



Xavier HUBERT



Véronique HUBERT